Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Action Citoyenne

attac Limousin %

Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

Mars - Avril 2019
Bimestriel - N° 108

Sommaire *Page*

AG Attac 87	1
ISDS : Késako ?	2-3
Réunion publique stop mines 87	4-5
René Bokoul	6-7
Hommages à 3 militants	7
Adhésion	8
Agenda	8

Assemblée Générale annuelle d'Attac87

Ce 15 février dernier s'est tenue l'AG annuelle d'Attac87 à l'espace Jean MONTALAT de Beaubreuil.

Cette AG a réuni une petite trentaine d'adhérents et a été l'occasion de revenir sur les activités qui ont rythmé la vie d'ATTAC87 tout au long de 2018. Le bilan financier a également été présenté et s'avère positif. Les plus gros postes financiers de l'année sont liés à la journée festive organisée à Veyrac pour les 20 ans d'Attac 87 et d'Attac23. L'assemblée générale est aussi l'occasion de renouveler par moitié le GA (groupe d'animation). Cette année 4 membres étaient candidats au renouvellement et aucune candidature spontanée. Les 4 membres ont tous été réélus à l'unanimité. La composition du GA est donc la suivante : Séverine LECONTE , Martine LAPLANTE, Jean-Pierre CHAUFFIER, Michel VAURY, Elisabeth CHAUFFIER, Cyril COGNERAS, Jean-Pierre CLAUSSE, Benoît LEMATELOT. Les bilans financiers et d'activités ont également été validés à l'unanimité par les membres présents et les procurations. Nous avons également demandé aux adhérents présents s'ils avaient des souhaits particuliers en matière d'activités à organiser par Attac87. Deux demandes sont remontées:

- Organiser une conférence sur les flux financiers afin de comprendre un peu plus de quoi il s'agit (à organiser de préférence un samedi).
- Une information pour mieux appréhender la conduite à tenir en cas d'arrestations. On le voit de plus en plus, les militants sont la cible du pouvoir et de la police :mieux vaut prévenir que guérir !!!

La soirée s'est prolongée autour du film « La cigale, le corbeau et les poulets » et autour d'un repas partagé comme souvent lors de nos soirées. BLT

Clauses d'arbitrage entre investisseurs et États ou ISDS : Késako ?

Le groupe local d'ATTAC 87 vous a sollicité pour participer à la campagne Stop Impunité : « Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales » (https://stop-impunite.fr/Signez-maintenant). Cette campagne regroupe plus de 150 mouvements de 16 pays européens. Elle demande à ce que l*es accords de commerce et d'investissement qui confèrent aujourd'hui aux entreprises multinationales* **des droits exorbitants** *et leur donnent accès à* **un système de justice parallèle** *pour les protéger soient supprimés.Ce système qu'on appelle les clauses d'arbitrage entre investisseurs et États (ou ISDS en anglais pour Investor-State Dispute Settlement) a été mis en place en 1965 à l'initiative de la Banque mondiale,*Il est présent dans plus de 3400 accords internationaux, dont plus de 1400 conclus par des États membres de l'UE, y compris entre eux (196). On le trouve également dans le TAFTA et le CETA. Ce système permet aux investisseurs d'attaquer des États par l'intermédiaire d'un système de justice parallèle. Il a déjà généré plus de 900 plaintes, sur des domaines aussi variés que la santé, la fiscalité, l'environnement ou au salaire minimum.

Bien que fortement soutenu par la commission européenne , ce système d'arbitrage investisseur-État est de plus en plus contesté, mais la partie est loin d'être gagnée .

La Cour de Justice de l'Union européenne a déclaré en mars 2018 que ce dispositif n'était pas compatible avec le droit de l'Union européenne quand il s'appliquait entre États membres de l'UE. Pour se mettre en conformité avec cette décision, les États membres ont annoncé mi-janvier qu'ils s'engageaient à mettre fin à l'arbitrage d'investissement entre eux d'ici la fin de l'année 2019. Mais ils apparaissent divisés sur la portée de cette décision sur le traité de la Charte de l'énergie. Ce traité peu connu a pourtant été utilisé massivement par les investisseurs du secteur pour attaquer les pays européens sur leurs politiques environnementales.

Par ailleurs, les États-Unis et le Canada qui avaient été les premiers pays développés à instaurer un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États entre eux, dans le cadre de l'ALENA en 1994, ont décidé il y a peu d'y mettre fin. Après 25 ans d'utilisation, son abandon leur est apparu nécessaire pour recouvrer des marges de manœuvres politiques notamment dans le domaine de la santé publique et de l'environnement. Comment justifier dès lors l'instauration d'un tel mécanisme entre le Canada et l'UE ainsi qu'avec les autres partenaires commerciaux ?

Mais le 13 février, le Parlement européen à une large majorité a entériné l' accord d'investissement entre l'UE et Singapour, paradis fiscal notoire, qui renforcera le droit des investisseurs au détriment du droit à réguler des pouvoirs publics en incluant un nouveau mécanisme de règlement des différends Investisseurs-États.

De plus, depuis 2014, l'UE traîne des pieds dans les négociations ouvertes à l'ONU pour élaborer

un traité contraignant sur les entreprises et les droits humains. Elle a même tenté fin 2017 de couper le budget alloué à ces négociations historiques, heureusement sans succès. Et elle refuse de prendre activement part aux discussions.

Les droits des investisseurs se trouvent aujourd'hui de facto au-dessus des droits humains et de l'environnement. Un système qui permet de compenser des entreprises parce qu'elles s'estiment lésées par des décisions prises au nom de l'intérêt général ne reste-t-il pas injuste et illégitime ?

Pensez à signer la pétition en ligne

JPB

Sources :

- https://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/article/vote-des-accords-ue-singapour-poursuivons-la-mobilisation-pour-mettre-fin-a-l
- https://france.attac.org/se-mobiliser/le-grand-marche-transatlantique/article/quel-futur-pour-les-dispositifs-d-arbitrage-de-type-isds
- https://www.bastamag.net/Accords-de-libre-echange-l-Europe-veut-elle-accorder-plus-de-droits-aux
- https://www.alternatives-economiques.fr/une-campagne-europeenne-civiliser-mondialisation/00087944

Milliards vs Millions ?

Les gens s'imaginent souvent mal combien de fois 1 milliard est plus grand que 1 million.

1 million de secondes c'est environ 11 jours.
1 milliard de secondes, c'est environ 35 ans

(Paul Franz)

FRAUDE AUX ALLOCATIONS CHOMAGE : 58 MILLIONS D'EUROS (en conservant l'échelle : 1 an et demi)

FRAUDE FISCALE : 80 MILLIARDS D'EUROS (en conservant l'échelle : 2975 ANS)

Tout est dit.

ATTAC-87 qui lutte contre l'évasion fiscale issue de divers origines y compris celles liées à l'extractivisme et le pillage des ressources, participait à une réunion publique à l'initiative de l' Association « STOP-MINES 87 » le 11 Février 2019 à Château-Chervix.

Stop-Mines 87 s'est crée fin 2015 suite à la découverte d'une demande de permis de recherche exclusif minier sur la zone sud-Ouest de la Haute-Vienne (dit permis de Bonneval) pour l'or, l'argent, l'antimoine et les métaux connexes. Il a été accordé par le ministère de l'industrie à Cordier-Mines filiale à 100% de MZM société Australienne cotée en bourse, pour la période 2017-2022 , permis englobant une zone de 260km2 , impactant près de 10 communes autour de St Yrieix la Perche (87 et 24). L'association informe, alerte et débat avec les élus, les populations, les institutions, mais aussi auprès du porteur de projet « Cordier-Mines » afin de le mettre devant ses contradictions. Le code Minier actuellement en cours de « réécriture », précise que si les propriétaires sont bien propriétaires des terres, l'État reste bien propriétaire du « sous-sol ».....Il peut donc donner la concession à des compagnies privées, sans débat public , avec la possibilité de l'imposer aux territoires.....

L' adjoint au Maire de Château-Chervix présent exprime son dépit face au manque de transparence et d'informations , absence de débat entre les porteurs de projet , les services de l'État et les municipalités qui sont en train d'essayer de mettre en place des projets cohérents, durables et pertinents mais ne savent plus comment s'y prendre avec les PLU pour des projets de territoires : à aucun moment elle ne peut maîtriser ses propres choix et ceux des populations face à ce genre de projets nuisibles. Ces territoires ont malheureusement subi l'extraction minière entre les années 1931 et 1951, s'il a été extrait 27 tonnes d'or par le passé, cela ne valorise pas les 300.000 t d' arsenic nécessaires au traitement : cadeau empoisonné aux générations futures 650.000 T de déchets sont toujours sur place (Poubelle la Vie ?) Les mines ont été fermées en 2001, mais il reste toujours une unité de traitement et un bassin de rétention. En 1993 , la digue de retenue contenant les déchets et résidus miniers a lâché, polluant le haut-bassin versant de l' Isle ! Depuis cette zone est répertoriée dans la base de données « BASOL » , base de données des sites pollués. Dans ce genre de business, si les bénéfices demeurent bien d'ordre privés , les pollutions et leurs coûts relèvent elles du domaine..... public ! Compte tenu des écoulements des eaux, si l'or coule en Haute vienne, le cyanure et l'arsenic dégoulineront de nouveau en Dordogne polluant sols, nappes et ruisseaux-rivières… Rien que sur ces bases, ces effets délétères mettent en danger mais aussi remettent en question bien des projets agricoles ou des fermes actuellement en cours d'exploitation : c'est inadmissible ! La Confédération- Paysanne est elle aussi vent debout contre ce projet !

L' association réclame un réel Débat Public sur l'utilité d'un tel projet, qui remet ainsi en cause tous les autres projets territoriaux en cours, durables et non-délocalisables .

- Quid de l'utilité d'une telle exploitation (10 t D'or possibles?) alors que plus de 2400 T d'or somnolent dans les coffres-forts de la Banque de France : pourquoi faire ?
- Quid de la possibilité de récupérer et recycler les métaux précieux contenus dans les téléphones portables/ordinateurs/déchets électroniques..... ?
- Quid des pollutions environnementales mortifères actuellement non-résolues ?
- Comment une société « extérieure » peut-elle décider et préempter sur les projets territoriaux durables et décider à la place des Pays de l'évolution des territoires, mépriser les popula-

tions et les élus sur les risques sanitaires , mêmes économiques sur le long terme ?

- Une refonte du code minier est certes nécessaire pour que chaque territoire puisse maîtriser librement son avenir dans les seuls buts du bien commun et de l'intérêt général.
- Le « chantage à l'emploi » devient insupportable : combien d'emplois détruits par rapport aux emplois virtuels annoncés : que reste t-il des anciennes exploitations ? Que disent les dossiers médicaux sur les antécédents dus aux décès des personnels du BRGM ??

Faudra t-il attendre une nouvelle catastrophe similaire à l'accident fin janvier du barrage minier au Brésil entrainant une véritable catastrophe humaine comme écologique ? En ce qui nous concerne (ATTAC), nous apporterons notre entier soutien à tous ceux et celles qui résistent à l'extractivisme outrancier, nous resterons solidaires de Stop-Mines 87/23. Le récent succès de nos Amis en Guyane nous laisse à penser que les lanceurs d'alerte sont nécessaires à notre société de consumérisme sans fin !

« La Mine d'Or.....la pollution s'éveille ! »

Saute frontières …...« Les capitaux eux n'ont pas besoin de passeport »

Comme Abdel, jeune Soudanais en formation de charpentier à Faux la Montagne depuis 1 an, René BOKOUL , artiste peintre Congolais, installé à Limoges puis à St Junien depuis 2012 (!) s'est retrouvé « broyé » par la machine administrative suite à une demande de droit d' asile. René avait été honoré entre 2013 et 2016 de la carte de séjour dite « compétence et talent ». il intervenait dans le domaine périscolaire à Saillat/vienne puis Limoges, il exposait souvent ses œuvres, il avait reçu des invitations de la Chine et des États-Unis pour exposer. Il avait besoin d'un passeport d'où sa demande de Droit d' Asile..... (*recommandée par les services de la préfecture* !)
Mal lui en a pris, puisqu'il a reçu quelques mois plus tard par arrêté préfectoral l'obligation de quitter le territoire sous 30 jours. Dans les 2 cas, un collectif de soutien s'est mobilisé pour alerter, informer mais surtout attaquer cet arrêté abusif auprès du Tribunal administratif.
Le Tribunal administratif a débouté l'arrêté préfectoral suite au refus d'enregistrement de la demande d'asile : une atteinte grave et manifestement ILLEGALE ! Le TA a demandé la régularisation au préfet (de la Creuse pour Abdel qui a obtenu sa régularisation en octobre 2018) et à celui de la Haute-Vienne dans le cas de René. Nous venons d'apprendre que René serait prochainement convoqué en préfecture afin d'être régularisé et récupérer le précieux sésame qui lui permettra de retrouver un peu de liberté.

Voici une belle victoire de la solidarité ! Merci à tous ceux et celles qui se sont mobilisés contre l'expulsion de notre ami et frère René Bokoul, à tous les membres du Comité National de soutien, aux 700 signataires et à tous-tes les anonymes.
Ce titre de séjour est une avancée décisive pour que l'artiste puisse par la suite obtenir un passeport, nécessaire pour mener ses activités artistiques et exposer dans d'autres pays où il est invité. Cette bataille victorieuse en appellera d'autres : nous resterons vigilants et mobilisés pour réagir pour tout autres cas d'abus administratif, de partialité et d'injustice quelles que soient ses origines sociales comme ethniques.
Le pays des droits de l'homme et de l'hospitalité ne doit pas devenir celui de l' apartheid et nous y veillerons !
A une période où le big-data et la surveillance des faits et gestes des individus se propagent sans limite , nos sociétés de plus en plus répressives, arbitraires et partiales vont-elles instaurer un passeport et des empreintes ADN pour les grues cendrées qui migrent en toute impunité et jouent les sautes frontières ? Nous avons relayé et étions nous aussi présents et en toute modestie aux côtés de René : Merci à lui pour son courage et son éternel sourire. Bonne et longue route l' ami.....

Riboulette

«Les chiffres sont accablants : il y a de plus en plus d'étrangers dans le monde.» Pierre Desproges

Il faut toujours remercier l'arbre sous lequel on a ramassé de bons fruits pendant la saison seche.
Merci à tous ceux qui m'ont aidé et soutenu, au maire de St Junien, Pierre Allard, aux élus municipaux, aux medias, aux inconnus, amis et connaissances, aux intellectuels, aux associations, à mon avocate Maître Blandin Martin, au comité de soutien.
Votre soutien restera gravé au fond de mon coeur à jamais.

René Bokoul

Hommages

A 3 militant-e-s qui nous ont quittés récemment :

Suzanne Lagorce, qui fût un fidèle soutien de la Maison des Droits de l'Homme et de l'Association des Personnes Sans-Papiers. Sa pétillance et sa simplicité resteront dans nos cœurs.

Claude Gobeaux, qui fût un des fondateurs d'Attac 87. Ses engagements et son implication dans de multiples mouvements et associations auront marqué notre vie locale. Avec Danièle son épouse, il a participé à la fondation et la vie d'Attac 87 avec sagesse et enthousiasme, sa gentillesse et son intelligence resteront dans nos esprits.

Bernard Defaix, membre d'Attac 23, qui fût l'un des organisateurs de la Manifestation nationale en faveur des services publics à Guéret en 2005, qui vit défiler sept mille personnes sous la neige. Il fût ensuite le président de la Fédération des collectifs de défense et de développement des services publics (rebaptisée ensuite Convergence des services publics) rassemblant élus, usagers et personnels salariés. Son humilité et son esprit d'ouverture resteront dans nos mémoires.

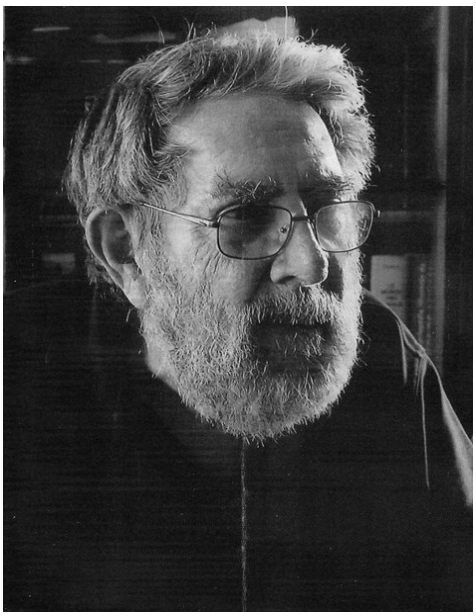

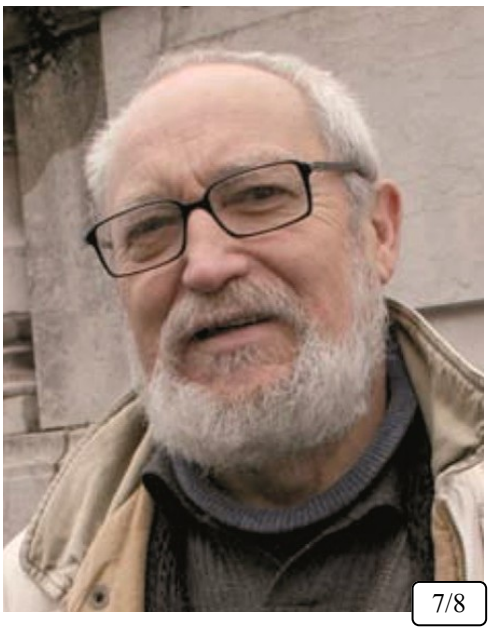

Adhésions / Cotisations 2019

L'adhésion à ATTAC87 se fait par année civile et permet d'être à la fois membre local d'Attac et d'Attac France. Pour ré-adhérer (si ce n'est pas déjà fait), vous pouvez utiliser le bulletin d'adhésion que vous avez reçu avec ce bulletin ou que vous trouverez sur le site internet d'attac87 (https://local.attac.org/attac87/spip.php?rubrique27) ou sur le site national d'Attac.

Au début de chaque mois Attac France nous communique la liste départementale des adhésions ou ré-adhésions du mois précédent. N'oubliez pas, Attac ne vit que des cotisations de ses adhérents. La cotisation à Attac donne droit à déduction fiscale.

A G E N D A M I L I T A N T

H A U T E - V I E N N E

- **14 mars 20h à Panazol** conférence gesticulée :de Guillaume PONS « l'argent ne fait pas le bonheur des pauvres »
- 16 mars : Marche pour le climat à Limoges : RDV 11h devant la mairie.

Réunions d'Attac 87 *les 1er lundi du mois à 18h15 à la MDH de Limoges— contact : attac87@attac.org*

C R E U S E

Réunions du groupe Attac 23 - *Contact :* attac23@gmail.com

C O R R E Z E

Réunions d'Attac 19 *Contact : F. Perrin 06.83.72.81.08*

H O R S P E R I M E T R E

- **Mardi 5 mars de 17h à 19h** :(dans le cadre de la semaine du féminisme à la fac) Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Conférence : "La politique des sexes : être sujet politique "femme"entre obéissance et subversion" Joanne Chabassier - sociologue
- **Jeudi 7 mars 18h/20 h** au siège de Limoges Métropole 19 rue Bernard Palissy : Jean Louis Laville " L'Économie Sociale et Solidaire à quelles conditions pour une économie sociale et inclusive ?" , voir : http://www.jeanlouislaville.fr/
- **Vendredi 8 mars à 15h40** Rassemblement place d'Aine à Limoges avec collecte de produits d'hygiène Féminine
- **Vendredi 8 mars à 20h30** Projection du film "Quand je veux, si je veux" suivie d'un débat au Ciné Bourse de Saint-Junien
- **Vendredi 29 mars 18h/20** h FJT rue Eugène Varlin : Laurent Muchielli : "Sécurité et ville : les enjeux du vivre ensemble" voir :https://www.laurent-mucchielli.org/

ATTAC LIMOUSIN - INFOS ET ACTIONS – Bulletin des comités locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne de l'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne. Imprimé par ATTAC 87, Maison des Droits de l'Homme, 37 rue Frédéric Mistral 87100 Limoges. N°ISSN : 2102-0833, CPPAP : 1006 G 86005. Directeur de la Publication : Jean-Pierre Clausse Tél 05 55 01 28 69 ; E-mail : attac87@attac.org. Site Internet : http://www.attac.org ou http//www.local.attac.org/attac87 - Ce n° est tiré à environ 400 exemplaires. Les articles publiés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs !